A. RECONNAISSANCE À L'ÉCHELON DU CLUB

1. Club « Inspirer le meilleur »

(écusson de bannière, et écusson marquant l'année par la suite)

- a. Parrainer au moins deux projets de service communautaire par année;
- b. Remplir le rapport La fierté de la présidence;
- c. Remplir les exigences relatives aux cotisations internationales et de district;
- d. Ajouter au moins deux nouveaux membres;
- e. Mettre en œuvre un programme de recrutement (p. ex., programme MAINTENANT);
- f. Rendre hommage à un membre du club ou à un individu de la collectivité.

2. Club d'honneur

(écusson de bannière et écusson marquant l'année avec nom du président de club et l'année; par la suite, un écusson marquant l'année avec nom du président de club)

- a. Compléter au moins trois projets de service communautaire chaque année;
- Remplir le rapport La fierté de la présidence et le formulaire d'élection de dirigeants de club;
- c. Rendre hommage à un club ou à un membre de la collectivité;
- d. Réaliser une croissance nette +3 de l'effectif du club;
- e. Nommer un représentant de la Fondation au club et faire un don sans restriction à la FOI ou la FOEC;
- Mettre en œuvre un programme de recrutement (p. ex., programme MAINTENANT);
- g. Le président de club, le président élu (ou deux autres personnes désignées) assistent au congrès de district (ou à deux autres assemblées de district);
- h. Remplir les exigences relatives aux cotisations internationales et de district.

3. Club distingué

(une montre pour le président, le secrétaire et/ou le trésorier du club, un écusson de bannière avec nom du président de club; par la suite, un écusson marquant l'année avec nom du président de club et une montre)

- a. Satisfaire aux critères de Club d'honneur plus un autre des critères suivants :
- b. une croissance nette de + 15* de l'effectif OU fonder au moins un nouveau club OU une croissance nette de + 8 et fonder au moins deux nouveaux clubs OJOI.

*Ceci représente le nombre total requis pour l'augmentation nette de l'effectif. L'augmentation de l'effectif de + 3 pour le statut de Club d'honneur est incluse dans le + 15 ou le + 8 requis pour le statut de Club distingué.

B. RECONNAISSANCE À L'ÉCHELON DU DISTRICT

1. Lieutenant-gouverneur distingué

(horloge de bureau)

Tous les clubs dans la zone sont Clubs d'honneur OU

- a. Réaliser une croissance nette + 6 de l'effectif et fonder au moins un nouveau club (les clubs OJOI ne remplissent pas cette exigence);
- Tous les clubs doivent remplir les exigences relatives aux cotisations internationales et de district (toutes les obligations financières payées au 30 septembre);
- c. Tous les rapports soumis à Optimist International en temps opportun;

- d. 50 % des clubs nomment un représentant de la Fondation au club et faire un don sans restriction à la FOI ou la FOEC;
- e. Assister à 75 % de toutes les assemblées de district:
- f. Assister à toutes les réunions de club, une ou plusieurs fois, incluant tout nouveau club qui est fondé.

2. District d'honneur (gouverneur)

(épinglette de revers pour le gouverneur et le secrétaire/trésorier et un écusson de bannière de district)

- a. Réaliser une croissance nette + 10 de l'effectif du district;
- b. Tous les rapports soumis à Optimist International en temps opportun;
- Tous les clubs doivent remplir les exigences relatives aux cotisations internationales et de district (toutes les obligations financières payées au 30 septembre):
- d. 50 % des clubs nomment un représentant de la Fondation au club;
- e. Au moins 7 500 \$ est amassé en dons non affectés au nom du district;
- f. Fonder au moins un nouveau club adulte (les clubs OJOI ne remplissent pas cette exigence).

3. Gouverneur distingué

(bague pour le gouverneur et un écusson de bannière avec le nom du gouverneur et l'année)

- a. Réaliser une croissance nette + 25 de l'effectif du district;
- Tous les clubs doivent remplir les exigences relatives aux cotisations internationales et de district (toutes les obligations financières payées au 30 septembre);
- c. Le district fonde au moins trois nouveaux clubs adultes (les clubs OJOI ne remplissent pas cette exigence);
- d. Tous les rapports soumis à Optimist International en temps opportun;
- e. 50 % des clubs nomment un représentant de la Fondation au club et faire un don sans restriction à la FOI ou la FOEC;
- f. Au moins 7 500 \$ est amassé en dons non affectés au nom du district.

4. Secrétaire-trésorier distingué

(chemise « Inspirer le meilleur chez les jeunes » avec logo et un stylo à encre)

- a. Réaliser une croissance nette + 25 de l'effectif du district;
- Tous les clubs doivent remplir les exigences relatives aux cotisations internationales et de district (toutes les obligations financières payées au 30 septembre);
- c. Le district fonde au moins trois nouveaux clubs adultes (les clubs OJOI ne remplissent pas cette exigence):
- d. Tous les rapports soumis à Optimist International en temps opportun;
- e. 50 % des clubs nomment un représentant de la Fondation au club et faire un don sans restriction à la FOI ou la FOEC:
- f. Au moins 7 500 \$ est amassé en dons non affectés au nom du district.

5. Marque de reconnaissance Gouverneur chef de file

- a. Réaliser une croissance nette + 15 de l'effectif du district au plus tard le 30 juin;
- b. Le district fonde au moins deux nouveaux clubs adultes au plus tard le 30 juin.

C. Marque de reconnaissance Recrue étoile (peut être remise SEULEMENT dans les douze premiers mois de l'adhésion qui figure dans les dossiers d'Optimist International) (une épinglette Optimiste)

Siéger à un comité de club Travailler sur un projet communautaire Parrainer un nouveau membre Assister à l'un de ces événements : Réunion de district; Sommet régional; Congrès OI.

D. PROMOTEURS DE L'EXCELLENCE

Quatre promoteurs de l'excellence maximum peuvent être nommés pour chaque nouveau club adulte, indépendamment du nombre de clubs parrains.

E. MESURE INCITATIVE POUR ÉPINGLETTE DE PARRAINAGE

Les épinglettes de parrainage seront offertes aux membres qui auront parrainé 1, 5, 15, 20 et 35 membres.

Notes:

- 1. La reconnaissance de l'exercice financier ne sera annoncée qu'après le 10 janvier du prochain exercice financier.
- 2. La présentation du rapport La fierté de la présidence est requise comme preuve de projets de service communautaire terminés.
- 3. Tous les rapports liés au statut de gouverneur distingué doivent être reçus pour l'année de mandat du gouverneur.

(Mars 2011; juill. 2011; déc. 2011; févr. 2013; déc. 2015; adoptée en janvier 2015 – en vigueur le 1^{er} octobre 2016; une précision pour le statut de Club distingué a été ajoutée en déc. 2016)